Travail, Emploi et Solidarité sociale
Québec

Demande de nomination d'un médiateur

Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic

(chapitre R-8.2, article 46)

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

A Numéro d'accréditation

À défaut d'indiquer votre numéro d'accréditation, nous ne pourrons traiter votre demande. Si la demande concerne plus d'un numéro d'accréditation, vous devez les joindre en annexe ainsi que les coordonnées des parties.

B Renseignements sur l'identité des parties

Employeur

Nom de l'employeur

Adresse
Numéro | Rue | Appartement
Ville | Province | Code postal

Nom du représentant

Nom du bureau (s'il y a lieu)

Adresse (si différente de l'adresse ci-dessus)
Numéro | Rue | Appartement
Ville | Province | Code postal

Téléphone | Poste

Cellulaire | Télécopieur

Courriel

Syndicat

Nom du syndicat

Adresse
Numéro | Rue | Appartement
Ville | Province | Code postal

Nom du représentant

Nom du bureau (s'il y a lieu)

Adresse (si différente de l'adresse ci-dessus)
Numéro | Rue | Appartement
Ville | Province | Code postal

Téléphone | Poste

Cellulaire | Télécopieur

Courriel

Nature des activités de l'entreprise ou de l'organisation

C Renseignements sur la négociation

Nombre de séances de négociation

Dates des séances

Description de l'unité de négociation (en termes généraux)

D Renseignements sur la négociation (suite)

Sujets qui demeurent en litige (énumération)

E Signature

Date

Signature du requérent

A – Veuillez aviser l'autre partie de la présente demande.

B – Faites parvenir votre formulaire à l'adresse suivante :

Direction générale des relations de travail (DGRT)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
35, rue de Port-Royal Est, 3e étage
Montréal (Québec) H3L 3T1

Téléphone : 514 873-4636
Télécopieur : 514 873-9696
Courriel : dgrtmontreal@mtess.gouv.qc.ca

C – Envoyez par courrier une copie des documents suivants :

- Projet de convention ou convention expirée;
- Projet d'amendement.